



VEO CCN SYNTEC

VOS GARANTIES PREVOYANCE

**CODE
IDCC
1486**

UNE OFFRE QUI S'ADAPTE A VOTRE BUDGET ET A VOS OBLIGATIONS

» Le respect de vos obligations conventionnelles avec 3 offres au choix

- Cadres : 3 niveaux de garanties
- Non cadres : 2 niveaux de garanties
- Option : franchise au choix de 30, 60 ou 90 jours pour le versement des indemnités journalières
Franchise : délai après lequel intervient le versement des indemnités journalières

» Des avantages fiscaux et sociaux

- Les cotisations versées par l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable.
- Exonération des charges sociales sur la part employeur, dans les limites d'un certain plafond

DES SERVICES INDISPENSABLES POUR VOUS FAIRE GAGNER DU TEMPS

» Un accompagnement personnalisé

- Une équipe dédiée pour vous faciliter la mise en place de votre régime et vous appuyer dans sa gestion
- Un numéro unique d'appel : soyez en relation directe avec les gestionnaires de votre contrat

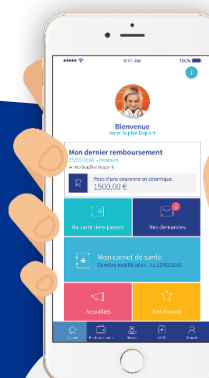
» Votre espace client RH en ligne, disponible 24h/24 et 7j/7

- Gérer en ligne les mouvements de vos salariés (inscription, modification, radiation) et les paiements des cotisations
- Consulter la liste de vos salariés inscrits

Henner +

Toutes les infos de sa complémentaire santé sur notre appli !

- > Consultation des remboursements en cours
- > Affichage des tableaux de garanties
- > Carte de Tiers Payant dématérialisée
- > Devis, simulateur santé & optique
- > Carnet de santé
- > Transmission des documents par photo
- > Géolocalisation des professionnels de santé et des partenaires
- > Messagerie sécurisée



PREVOYANCE



Les garanties sont exprimées en pourcentage du salaire brut.

	NON CADRES		CADRES		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
CAPITAL DECES OU INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE (toutes causes)	Avec un minimum de 170% PASS		Avec un minimum de 340% PASS		
Célibataire, veuf, divorcé, marié sans enfant à charge	170%	200%	300%	400%	400%
Majoration par enfant à charge	-	25%	50%	80%	100%
CAPITAL DECES OU INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE (par accident)					
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	-	-	300%	400%	400%
CAPITAL "DOUBLE EFFET"					
Capital supplémentaire (en % du capital décès toutes causes)	100%	100%	100%	100%	100%
RENTE EDUCATION	Avec un minimum de 12% PASS		Avec un minimum de 24% PASS		
Jusqu'au 18ème anniversaire	12%	12%	12%	12%	12%
RENTE EDUCATION	Avec un minimum de 15% PASS		Avec un minimum de 30% PASS		
Du 18ème au 26ème anniversaire	15%	15%	15%	15%	20%
INCAPACITE DE TRAVAIL					
Indemnités journalières	80%	80%	80%	80%	80%
INVALIDITE					
1ère catégorie	48%	48%	48%	48%	48%
2ème et 3ème catégories	80%	80%	80%	80%	80%

EN PRATIQUE

Bruno, non cadre, 42 ans, avec un salaire brut de 41 000 € annuel brut

» En cas de décès

- Bruno, dont l'employeur a souscrit pour lui le niveau 1 de la garantie VEO CCN Syntec percevra 69 700 €

» En cas d'arrêt de travail

- Bruno percevra par jour 89,80€ par jour (sous déduction des versements des indemnités journalières de la Sécurité sociale)

VOTRE CONTACT

Henner